Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20261012-472026-DE

MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 octobre 2026

N°47/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

Date de la convocation et affichage
07/10/2026

Date de Publication de la liste des délibérations :
13/10/2026

Date de transmission en Préfecture :
16/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (10) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. PINSEMBERT Jean, Mme MASSART-RIO Magali, Mme GUÉRIN Flavie, Mme BAJARD Natacha, Mme REGUEILLET Manuela

PROCURATIONS (5) : M. SIMÉON Franck a donné procuration à M. PINSEMBERT Jean ; Mme CHEDMAIL Elodie a donné procuration à Mme SIMON-GLORY Evelyne ; M. COLLET Alexandre a donné procuration à Mme LEBRUN Evelyne ; M. BOILEAU Alexandre a donné procuration à Mme REGUEILLET Manuela ; M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin a donné procuration à M. MOREL Jean-Pierre

Mme REGUEILLET Manuela a été élue SECRETAIRE

N°47/2026
Création d'une commission cimetière

Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées (5.2)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-22 relatif à la constitution des commissions municipales ;
Vu le CGCT, et notamment ses articles L. 2223-13 et suivants relatifs au régime des concessions funéraires et de la gestion des cimetières ;

Mme le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une commission consultative ad hoc (ou permanente) dénommée « Commission Cimetière ».

Cette commission aura pour mission d'instruire, de suivre et de formuler des propositions sur l'ensemble des sujets liés au cimetière communal, et plus particulièrement :

- L'état d'entretien, l'aménagement et le développement du cimetière ;
- L'instruction et le suivi de la procédure de constatation de l'état d'abandon des concessions funéraires (articles L. 2223-17 et R. 2223-12 et suivants du CGCT) ;
- La révision du règlement intérieur du cimetière et la grille tarifaire des concessions (pleine terre, caveaux, columbarium, cavurnes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE DÉCIDER** la création d'une commission municipale [permanente / spéciale] dénommée « Commission Cimetière » ;

- **DE FIXER** le nombre de ses membres à 5 conseillers municipaux ;

- **DE PROCÈDER** à la désignation des membres suivants :
 - **M. Jean-Pierre MOREL**
 - **M. Patrick COQUIO**
 - **M. Jean PINSEMBERT**
 - **Mme Amélie BLANCHARD de LA BUHARAYE**
 - **Mme Natacha BAJARD**

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20261012-472026-DE

- **DIT** que la commission se réunira aussi souvent que de besoin sur convocation de Mme le Maire ;
- **DE CHARGER** Mme le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

Pour extrait certifié conforme,
Le 15/10/2026
Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY